Autorisation d’utilisation de photographies à l’usage du SEJ

\_\_

A l’intention des chef-fe-s de projet soutenus par la DSAS

|  |  |
| --- | --- |
| Nom | Prénom |
| Autorise le Service de l’enfance et de la jeunesse (SEJ) d’utiliser les photos du projet pour les usages suivants :  Diverses publications papiers du Bureau de promotion des enfants et des jeunes  Publications sur internet  Publications sur les réseaux sociaux  Présentation en public lors d’expositions | |
| Cette autorisation est valable pour une durée indéterminée.  Le/la chef-ffe de projet peut décider de demander une telle autorisation aux participant-e-s du projet. | |
| Lieu, date | Signature |